COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :
Alpes de Haute-Provence
Arrondissement :
DIGNE LES BAINS
Canton :
DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2021_051

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 décembre 2021

Nombre	
de Conseillers en exercice	14
de Présents	12
de Votants	12

L'an deux mille vingt-et-un et le sept décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Demandes de subventions - construction d'une nouvelle cantine

Etaient présents : ARENA Antoine, ESMIOL-PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRICKX Kris, GASSEND Christian
Absents :
Excusés : Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET
Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Monsieur Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.
NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 30/11/2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de sa séance du 9/11/2021, l'agence d'architecture Laurent avait été désignée pour réaliser une étude de faisabilité du projet de construction de la nouvelle cantine.

Les conclusions de cette étude ont été rendues et le projet est estimé à 224 020 € HT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter des subventions selon le plan de financement ci-dessous :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) :

Détail opérations	**Montant HT**
Travaux extension nouvelle cantine	224 020 €
TOTAL HT	**224 020 €**

FINANCEMENT :

DETR 2022	Montant	67 206 €
	Taux	30%
FRAT 2022	Montant	67 206 €
	Taux	30%
AUTOFINANCEMENT	Montant	89 608 €
	Taux	20%
TOTAL H.T.		**224 020 €**

RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/12/2021
004-210400479-20211207-DE_2021_051-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 à un taux de 30% du montant HT des travaux.
- Décide de solliciter une subvention FRAT à un taux de 30% du montant HT des travaux.
- Prévoit d'inscrire les crédits nécessaires à cette dépense au budget 2022.
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

POUR : 12 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire,
Antoine ARENA

MAIRIE DE CHAMPTERCIER - Alpes-de-Haute-Provence

RF
Préfecture de Digne les Bains

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/12/2021
004-210400479-20211207-DE_2021_051-DE